

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIS

Séance du 25 mai 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-cinq mai à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Bray, Bontemps, Launay, Germond, Peugnet, Breteau, Lepron, Gressette,
Mrs Vadé, Rioux, Rocton, Bigot

Absents avec procuration : Mr Mallet donne procuration à Mr Odeau

Excusés : Mr Brinon

Mme Bray a été nommée secrétaire.

Approbation du compte rendu de la séance du 13 avril 2021.

PROJET DE SÉCURISATION ET D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE ROUTE DE LA FERTÉ : VALIDATION DU CONTRÔLE DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 16 mars 2021, dans le cadre du projet de sécurisation et d'aménagement de la voirie route de la Ferté, le Conseil Municipal a accepté de faire vérifier l'état du réseau d'assainissement de cette route et si besoin d'effectuer les travaux nécessaires.

Trois entreprises ont été sollicitées, une seule a répondu.

Le devis de l'entreprise SOA se décompose comme suit :

- **Hydrocurage** : Forfait de 1 950 € HT pour 1,5 jour ; supplément de 650 € HT / demi-journée supplémentaire.
- **Inspection télévisée** : Forfait de 1 750 € HT
- **Transport et traitement des déchets** : 95 € HT / tonne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil donne son accord et charge Monsieur le Maire de la signature du devis.

EGLISE : TRAVAUX ELECTRIQUES

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 13 avril 2021, il avait présenté le devis de l'entreprise BODET concernant le remplacement de la carte Opus et l'installation d'un parafoudre dans le coffret électrique de l'Eglise. Le Conseil Municipal avait demandé des informations complémentaires concernant ces travaux. L'entreprise BODET a fourni des explications.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil valide l'installation du parafoudre mais ne souhaite pas remplacer la carte Opus pour le moment.

SALLE POLYVALENTE : REMPLACEMENT DU MATERIEL DE CUISINE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 13 avril 2021, le conseil a validé le devis de l'entreprise AXIMA REFRIGERATION pour le remplacement de l'armoire frigorifique et du fourneau de la salle polyvalente. Le four retenu n'a pas l'option « plaque coup de feu » demandé par le conseil municipal. Un supplément de 270 € HT est demandé. Le devis s'élève donc à 5 948,40 € TTC.

Les membres du conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, acceptent ce dernier, annulent celui du 13 avril et chargent Monsieur le Maire de sa signature.

SUPPRESSION DE LA RÉGIE DE RECETTES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 10 juin 1994, une régie de recettes pour l'encaissement des locations de la salle de loisirs a été créée. Puis, par délibération du 08 octobre 2007, y a été ajouté l'encaissement des photocopies.

Les modalités de gestion des régies ont évolué le 3 mai dernier. Considérant, le faible nombre de photocopies faites ces dernières années et la possibilité de proposer des moyens de paiement plus modernes pour les locations de la salle de loisirs, par le biais d'émission de titres de recettes. Monsieur le Maire propose de supprimer la régie de recettes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité approuve la suppression de la régie de recettes.

RÉOUVERTURE DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en raison de la crise sanitaire, les locations de la salle polyvalente ont été suspendues depuis le 17 mars 2020. Le gouvernement a mis en place une stratégie de réouverture des établissements recevant du public s'échelonnant du 19 mai au 30 juin. Monsieur le Maire présente cette stratégie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reprendre les locations de la salle polyvalente à compter du 1^{er} juillet 2021, sous réserve de la situation sanitaire.

Les associations pourront reprendre leurs activités à compter du 9 juin 2021, dans le respect du protocole sanitaire et sous réserve de la situation sanitaire.

ARRÊTÉ PREFECTORAL : PROJET D'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE CHERRE-AU ET CORMES

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2021-0071 du 07 avril 2021, portant sur la reprise et la prorogation de la durée d'instruction d'une demande d'autorisation environnementale présentée par la SASU FERME EOLIENNE HUISNE ET BRAYE, en vue de l'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent comprenant notamment 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de Cherré-Au et Cormes.

Le Conseil Municipal prend acte de cet arrêté.

DIVERS

- Infiltration d'eau sur le mur de la salle polyvalente,
- Réfection de la porte de l'Eglise par l'agent communal,
- Réouverture du restaurant le P'tit Bistrot le 9 juin 2021,
- Travaux d'élagage, d'abattage et de débroussaillage jusqu'en septembre 2021,
- Les **élections des 20 et 27 juin** se dérouleront à la **salle polyvalente**, en raison du double scrutin et des conditions sanitaires,
- Tableau des permanences des Elections Départementales et Régionales 2021,
- Prochain Conseil Municipal le 6 juillet 2021.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20 ;
Approbation de la séance du 25 mai 2021 ; le Maire Michel ODEAU